


LES PHASES DU MOUVEMENT

PREMIERE PHASE INFORMATISÉE	2nde PHASE MANUELLE
Du 01 avril à 9h au 19 avril 9h	Mi juin 2022
Qui participe?	Qui participe?
<p>Participation obligatoire des enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • stagiaires • nommés à titre provisoire • victimes d'une fermeture de poste • réintégrés à la rentrée • entrant dans le département <p>Participation facultative:</p> <ul style="list-style-type: none"> • titulaires d'un poste souhaitant en changer • titulaires souhaitant "s'essayer" sur un poste spécifique 	<p>Tous les personnels n'ayant pas de poste ne pas oublier le classement des circonscriptions à partir du 13 juin .</p> <div style="text-align: center;">  </div>
Postes disponibles	Postes disponibles
<p>Tous les postes du département (vacants ou susceptibles de l'être) y compris en ASH. De nouveaux postes sont apparus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - titulaires de secteur. - les TS en charge des décharges de direction de petites écoles. <p>Il est également possible de formuler des vœux de groupe géographiques associés un type de poste : mat, élé, français, allemand, ASH, dir, Zil, brigade, ... ATTENTION à bien vérifier la saisie de ces vœux qui sont larges...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les postes libérés par les titulaires (partant en CAPPEI, congé parental, congé de formation professionnelle, CLM, ...) - Ouvertures de classes - Les compléments de temps partiels, de décharge de direction, de PEMF...
Déroulement	Déroulement
Phase informatique	Phase manuelle
Nomination informatisée selon le barème	Nomination manuelle selon le barème à partir du classement des circonscriptions
Type de nomination	Type de nomination
<ul style="list-style-type: none"> - à titre définitif sur postes demandés (sous réserve des titres requis, sinon nomination à titre provisoire) - à titre provisoire sur un poste resté vacant si aucun poste demandé n'était disponible 	à titre provisoire
A partir du 1er juin 2022	Fin juin 2022

Phases d'ajustement : fin août et début septembre 2022

Nomination des enseignants restés sans poste ou ayant subi une mesure de carte scolaire à la rentrée. Nomination au barème, en fonction des postes disponibles (notamment les dernières ouvertures de classe)

LES ÉLU.E.S DU SGEN-CFDT

La CFDT est la première organisation syndicale en France. Le Sgen-CFDT Alsace est présent dans toutes les instances de l'Académie.

Dans le 1^{er} degré, nous avons 2 sièges en CAPD, ce qui nous permet d'avoir du poids face à l'administration, d'être efficaces dans la défense des intérêts des collègues ainsi que dans le suivi des situations individuelles et d'avoir une réelle expertise sur tous les actes de carrière.

Nos élu.e.s

Titulaires:

Chloé MULLER, adjointe élémentaire J.Zay Mulhouse
Wahiba HANNACHI, adjointe bilingue école élémentaire Freinet Wittenheim

Suppléants:

Anne- Cécile AUNEAU, GS dédoublée, école maternelle Pergaud Mulhouse
Nicolas NEMETT, directeur école maternelle Zuber Mulhouse

Nos militants :

Christine HEIL, titulaire de secteur, circonscription d'Andolsheim
Virigine LUMANN, ZIL, Colmar
Delphine SCHNEIDER, adjointe école primaire les Romains Rixheim
Jean ZIPPER, coordonateur ULIS collègue Altkirch

Leur rôle

- **pendant la saisie des vœux:**
 - Explication des règles du mouvement
 - Conseils et accompagnement lors de la saisie des vœux
 - Vérification des barèmes et des bonifications
- **au moment des résultats:**
 - Suivi des dossiers
 - Vérification du respect des règles
 - Préparation des phases suivantes du mouvement, avec information aux collègues et accompagnement spécifique
 - Suivi des recours gracieux pour demande de changement de nomination

Les contacter

Sgen-CFDT

1 rue de Provence 68090 MULHOUSE

téléphone : 03.89.31.86.66 (hors confinement)

mail : 68@sgen.cfdt.fr (tout le temps)

ADHÉRER AU
SGEN, C'EST
ADHÉRER À
LA CFDT.



POURQUOI
TU NE ME
L'AS PAS
DIT PLUS
TÔT?

